

Communiqué de presse  
Paris, le 31 mai 2021

.....

## Transfert du contrat de liquidité chez TP ICAP Europe

Titre concerné : MAKHEIA GROUP (ISIN : FRO000072993)

Marché concerné : Euronext Paris

La société Makheia Group annonce avoir conclu le 25 mai 2021 un nouveau contrat de liquidité avec la société TP ICAP (Europe) SA conforme à la charte Amafi qui prendra effet le 1er juin 2021 au matin.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise<sup>1</sup>.

### Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec Société de Bourse Gilbert Dupont

Les sociétés Makheia et Société de Bourse Gilbert Dupont ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 1 juillet 2014. Cette résiliation a pris effet le 31 mai 2021 au soir.

A cette date du 31 mai 2021 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 34 269 titres
- 11 118,39 €

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 37 115 titres
- 8 290,94 € en espèces

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec TP ICAP (Europe) SA, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 34 269 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 11 118,39 € en espèces transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 30 000,00 € supplémentaires en espèces ajoutés au nouveau contrat de liquidité

*1. Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :*

*Suspension du contrat : - Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée. Résiliation du contrat : - A l'issue de la première année, le Contrat est résiliable à tout moment par l'Émetteur, avec un préavis de 3 mois dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité. - Par l'Animateur, avec un préavis de 3 mois. - Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 3.4 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au Contrat. - Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.*

## A propos de Makheia

### Un modèle unique dans la gestion de dispositifs Marketing-Communication

Fort de 15 années d'expertise, le Groupe Makheia s'est hissé parmi les principaux acteurs indépendants du marché de la communication.

Coté sur Euronext Growth, élu groupe de communication indépendant de l'année en 2015, et meilleur groupe de communication indépendant en 2019, Makheia imagine, optimise, organise et déploie des dispositifs de communication sous toutes leurs formes et pour tous les canaux : plateformes digitales, médias sociaux, brand content, activations marketing, print et vidéo.

Le Groupe est organisé autour de trois pôles - Digital, Content et Marketing - portés par trois agences : Big Youth, Sequoia et Mademoiselle Scarlett.

Avec 120 collaborateurs, implanté à Paris et Lyon, Makheia compte plus de 100 clients parmi lesquels : Picard, Biocoop, Piaget et aussi Bouygues, Pierre Fabre, Radio France, Renault ou encore Veolia.

A découvrir sur <https://makheia.com>

**ISIN FRO000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK:FP**

Pour toute information • Makheia Group

Adeline Francart – [actionnaires@makheia.com](mailto:actionnaires@makheia.com)

Les informations financières de Makheia Group sont accessibles ici :

<http://www.makheia.com/finances/>